



**CAHIER DES CHARGES POUR LA
REALISATION PAR LE MANDATAIRE
DE TRAVAUX DE RACCORDEMENT
L. 342-2**

Liste de diffusion :

Nom	Organisme - Equipe	Action
	Public	Action

Versions :

Nom	Version	Date	Modifications
A Boespflug	1	25/06/2021	

1 OBJET DU DOCUMENT

Le présent document présente la structure des cahiers des charges qui sont annexés au contrat de mandat prévue par l'article L. 342-2 du code de l'énergie.

Le site internet URM est disponible à l'adresse suivante : <http://urm-metz.fr>.

2 CAHIERS DES CHARGES

Suivant les cas, les cahiers des charges à respecter mis à disposition du Mandataire par le Mandant sont les suivants :

2.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE CONCEPTION ET DE MISE EN ŒUVRE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION ET GUIDES PRATIQUES DISPONIBLES DANS LA DOCUMENTATION TECHNIQUE DE REFERENCE URM, SUR SON SITE INTERNET

Ce document présente les études, techniques et matériels à utiliser pour la conception et la réalisation des réseaux de distribution électrique et des branchements d'une opération raccordée au réseau public de distribution électrique d'URM.

2.2 DIRECTIVES TECHNIQUES RECOLEMENTS

L'objet de ce document est de détailler les directives techniques pour l'établissement des plans de récolements à fournir à URM dans le cadre de la réalisation de travaux relatifs aux ouvrages d'URM.

2.3 EX 4.2.0_12 REGLES A RESPECTER LORS DE TRAVAUX D'ORDRE NON ELECTRIQUE A PROXIMITE DES RESEAUX

Cette consigne présente les dispositions à respecter à l'approche des ouvrages électriques et à leur voisinage, lors de travaux de terrassement notamment.

2.4 CAHIERS DES CHARGES ENEDIS

URM renvoie vers les cahiers des charges Enedis mentionnés ci-après. Ils sont disponibles sur le site internet <http://www.enedis.fr>.

- **CCTP Etudes** : CCTP applicable aux prestations d'études de réseaux et de branchement de la Distribution Publique d'Electricité;
- **CCTP Etude de sol** : CCTP applicable aux prestations d'études de sol pour travaux avec ou sans tranchées ;
- **CCTP Détection** : CCTP applicable aux prestations d'Investigations Complémentaires (IC) et d'opérations de Localisation (OL) non intrusives de tout ouvrage dont ceux exploités par URM « CCTP n°2 bis » ;
- **CCTP Repérage Avant travaux** : CCTP applicable aux prestations de Repérage Avant Travaux (RAT) sur les enrobés susceptibles de contenir des fibres d'amiante et/ou des hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) ;
- **CCTP Travaux** : Cahier des Charges Technique Particulier (CCTP) applicable aux prestations de travaux de réseaux et de branchements de la Distribution Publique d'Electricité;
- **CCTP Forage Dirigé** : Cahier des Charges Technique Particulier (CCTP) applicable aux prestations de travaux de forages dirigés.